



**Nestlé**

Good Food, Good Life

## **Rapport Annuel 2016**

NESTLÉ Côte d'Ivoire







Assemblée Générale  
Mixte du 21 juin 2017

## Exercice 2016

### Sommaire

Conseil d'Administration	Page 04
Comité de Direction	Page 05
Rapport du Conseil d'Administration	Page 06
Rapport des Commissaires aux Comptes	Page 17
Résolutions	Page 25
Création de Valeur Partagée	Page 28

# Conseil d'Administration de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 décembre 2016



M. Daniel Yapobi  
Président



M. Kais Marzouki  
Vice-Président



M. Mauricio Alarcón  
Administrateur



M. Georges N'Dia  
Administrateur



M. Guiseppe Bonanno  
Administrateur



M. Gilbert Planche  
Administrateur



M. Amadou Thioye  
Secrétaire

Commissaires  
aux Comptes

Cabinet KPMG  
Cabinet Ernst & Young

Commissaires aux  
Comptes suppléants

M. Aka Hoba  
Cabinet SIGECO

# Comité de Direction de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 décembre 2016



M. Mauricio Alarcón  
Directeur Général



M. Amadou Thioye  
Directeur Finances  
et Contrôle



M. Raymond Naon  
Directeur  
Ressources Humaines



Mme Patricia Ekaba  
Directrice Communication  
Institutionnelle  
et Affaires Publiques



M. Kasum Diabaté  
Directeur  
Supply Chain



M. Thomas Mueller  
Directeur  
Fabrique Yopougon



M. Khaled Attia  
Directeur  
Fabrique Abidjan



M. Xavier Béraud  
Directeur des Ventes



Mme Sandrine Seka  
Responsable  
Catégorie Culinaire



Mme Awa Diaw-Travaly  
Responsable Catégorie  
Café et Boissons



Mme Danièle-Ange  
N'guetta Awaka  
Responsable Catégorie  
Nutrition



# Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale  
Mixte du 21 juin 2017



Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et à l'article 24 des statuts, afin de soumettre à votre approbation, les états financiers de synthèse, arrêtés au 31 décembre 2016.



## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les résultats commerciaux et financiers de NESTLÉ Côte d'Ivoire, en 2016, se caractérisent par une évolution contrastée des performances réalisées respectivement sur le marché local et à l'exportation.

Tiré par les produits culinaires, les laits et les céréales, le canal « Ventes locales », affiche une croissance ainsi qu'une rentabilité conformes aux objectifs que nous nous étions assignés, reflétant amplement la performance remarquable de l'économie ivoirienne, en 2016.

Nos performances au plan local, n'ont malheureusement pas permis de compenser intégralement les conséquences néfastes de la baisse des exportations de café soluble et des culinaires, principalement, au second semestre de l'année.

Pour répondre à ce défi du marché et à la volatilité de la demande extérieure, nous avons initié un ambitieux programme de développement du marché local et d'investissement dans nos marques et dans nos usines, dont les effets, en matière de charges, ont impacté nos résultats financiers, en 2016. Ainsi, l'exercice écoulé marque un ralentissement de nos affaires, lié essentiellement à notre forte exposition à la volatilité de la demande internationale.

Nonobstant ce contexte interne particulièrement difficile, notre société a pu dégager un résultat bénéficiaire qui confirme la pertinence des stratégies qu'elle a mises en place pour résorber les importants déficits financiers, hérités de la crise post-électorale.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 129 milliards de FCFA est en baisse de 5,4% par rapport à celui de 2015. Cette régression résulte de la forte baisse des exportations (-24,7%), malgré la bonne performance des ventes locales (+10,1%).

### BILAN

Les capitaux propres connaissent une augmentation de 1 milliard de FCFA, en raison du bénéfice de 1 081 956 120 FCFA réalisé.





	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Actif</b>	FCFA	FCFA
Immobilisations incorporelles	1	99 629
Immobilisations corporelles	62 412 169 184	54 690 413 900
Immobilisations financières	4 122 687 091	1 653 891 611
Stocks	17 891 423 087	20 093 909 760
Créances et emplois assimilés	61 280 747 604	50 817 713 624
Trésorerie - Actif	5 001 795 452	2 694 845 922
Ecart de conversion - Actif	421 341	
<b>Total Actif</b>	<b>150 708 401 078</b>	<b>129 950 874 446</b>

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Passif</b>	FCFA	FCFA
Capital	5 517 600 000	5 517 600 000
Primes d'apport, d'émission, de fusion	1 043 156 491	1 043 156 491
Ecart de réévaluation	3 434 584 742	3 434 584 742
Réserves indisponibles	1 103 520 000	1 103 520 000
Réserves libres	795 004 173	795 004 173
Report à nouveau	-5 875 499 506	-9 010 616 454
Résultats nets de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	1 081 956 120	3 135 116 948
Dettes financières diverses	37 129 475 566	36 780 474 249
Passif Circulant	28 629 541 190	20 678 209 656
Trésorerie - Passif	77 849 062 302	66 473 537 810
Ecart de conversion Passif		286 831
<b>Total Passif</b>	<b>150 708 401 078</b>	<b>129 950 874 446</b>

Toutefois, le report à nouveau demeure débiteur de 4 793 543 386 FCFA, au terme de l'exercice 2016, du fait des pertes cumulées entre 2010 et 2013. NESTLÉ Côte d'Ivoire reste donc dans sa dynamique de résultats positifs, depuis 2014, même s'il est à noter que celui de 2016 est en baisse, comparé aux deux exercices précédents.

La hausse des immobilisations financières est une résultante de la reprise de provision sur les obligations RCI/FNI 1995 et de la restructuration des intérêts échus, l'ensemble avoisinant près de 2 milliards de FCFA.

L'accroissement de nos facilités bancaires à court terme a permis de financer notre important programme d'investissements.



## COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
	FCFA	FCFA
<b>ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>		
Vente de marchandises	15 668 317 248	14 178 737 795
Vente de produits fabriqués	110 340 825 759	120 309 598 087
Travaux, services vendus	0	0
Produits accessoires	2 902 593 844	1 829 436 159
<b>Sous-Total Chiffre d'affaires</b>	<b>128 911 736 851</b>	<b>136 317 772 041</b>
Production stockée (ou déstockage) (+ ou -)	-2 755 970 864	-403 016 169
<b>Sous-Total Autres Produits</b>	<b>-2 755 970 864</b>	<b>-403 016 169</b>
<b>Total</b>	<b>126 155 765 987</b>	<b>135 914 755 872</b>
Achats de marchandises	-8 337 646 910	-7 609 535 038
Achats de matières premières et fournitures liées	-28 445 109 274	-42 991 315 170
Autres achats	-15 713 806 039	-16 414 027 332
Transports	-4 558 408 718	-4 587 582 543
Services extérieurs	-36 781 223 525	-31 554 558 006
Impôts et taxes	-2 363 632 325	-1 342 441 641
Autres charges	-1 305 407 911	-397 300 649
<b>Total</b>	<b>-97 505 234 702</b>	<b>-104 896 760 379</b>
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>28 650 531 285</b>	<b>31 017 995 493</b>
Charges de personnel	-18 500 021 634	-16 445 088 890
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>10 150 509 651</b>	<b>14 572 906 603</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	-7 019 261 128	-6 226 814 378
Reprises de provisions	979 073 649	450 600 002
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 110 322 172</b>	<b>8 796 692 227</b>
Frais financiers	-4 470 575 242	-4 441 341 483
Gains de change	219 599 022	503 439 141
Revenus financiers	1 568 189 813	0
Pertes de change	-555 608 151	-1 540 958 868
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>871 927 614</b>	<b>3 317 831 017</b>
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-410 493 531	-168 034 635
Produits des cessions d'immobilisations	0	0
Impôts sur le résultat	-35 000 000	-35 000 000
Charges H.A.O	0	-125 050 000
Produits H.A.O	655 522 037	145 370 566
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 081 956 120</b>	<b>3 135 116 948</b>

En dépit de fortes baisses de ventes à l'export et de l'augmentation de l'investissement dans nos marques, sur le marché local et dans nos unités de production, nous avons pu réaliser un résultat d'exploitation de 4 110 322 172 FCFA.

Ces investissements s'inscrivent dans une politique de développement des affaires sur le long terme, dont les effets bénéfiques devraient être perceptibles, dans les années à venir.

Le résultat net indique, cependant, un fort repli par rapport à 2015.



## MARCHÉ LOCAL

### PRODUITS CULINAIRES

A fin 2016, pour la troisième année consécutive, la marque MAGGI® a enregistré une croissance à deux chiffres, consolidant ainsi sa position de leader, sur le marché des bouillons, en Côte d'Ivoire.

L'intensité des activités commerciales, couplée à la proximité avec nos partenaires privilégiés, à savoir les utilisateurs et prescripteurs finaux de nos produits, ont été la clé de ce succès, en dépit de la concurrence accrue, matérialisée par l'arrivée de nouveaux entrants.

En 2017, nous capitaliserons davantage sur notre capacité à fournir une offre de produits et de services en ligne avec notre volonté de promouvoir une alimentation saine et variée, pour le bien-être de nos consommateurs et de leurs proches.



### PRODUITS LAITIERS

En 2016, des activations soutenues auprès des consommateurs et du commerce ont permis à la marque NIDO® de réaliser par rapport à 2015, une augmentation des taux de croissance en volume, et sur le chiffre d'affaires, dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Pour 2017, NIDO® renforce sa communication et l'éducation sur les nutriments essentiels pour le développement physique et intellectuel de l'enfant, à travers sa campagne « FortiCroissance ».

### CAFÉ SOLUBLE

NESCAFÉ® a enregistré une belle croissance qui confirme sa position de Leader sur le marché du Pur Café Soluble, en 2016.



L'année a été marquée par le partenariat de NESCAFÉ®, à l'occasion de la première édition de l'émission « L'Afrique a un incroyable Talent ». A travers ce concept d'émission, NESCAFÉ® a voulu être plus proche du cœur de ses consommateurs, en offrant une plateforme où ils pourraient réaliser leurs rêves, par l'expression de leurs talents.

Pour l'année 2017, NESCAFÉ® renforcera son statut de partenaire officiel de l'émission, afin de toujours se rapprocher de ses consommateurs, et continuera à mener les activités lui permettant d'assurer une croissance pérenne.



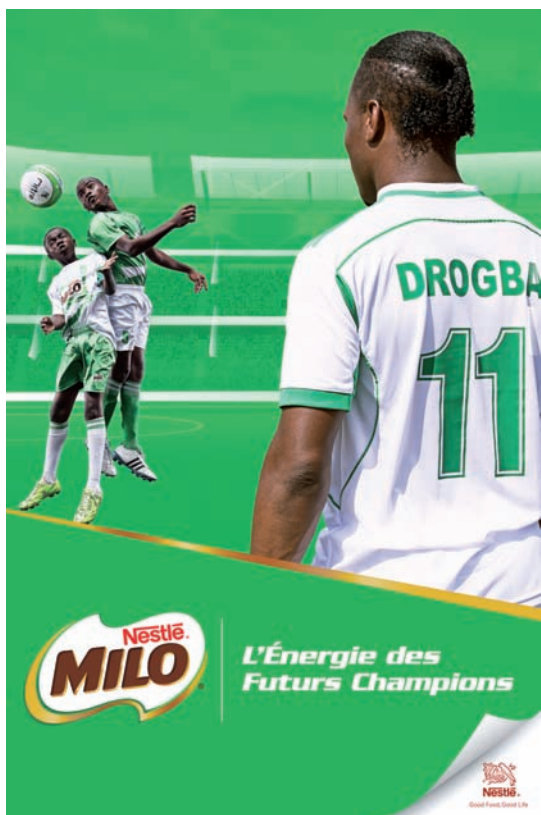
11



## MARCHÉ LOCAL

### BOISSONS CHOCOLATÉES

En 2016, MILO® a confirmé la bonne dynamique de croissance, affichée depuis trois ans. L'investissement média ainsi que les actions à l'endroit des acheteurs et des consommateurs ont été intensifiés, afin de continuer à augmenter la pénétration de la marque, sur le marché ivoirien.



Les activités initiées avec l'appui des académies de football ont permis la consolidation de l'image de la marque, sur la plateforme « Sport ». En 2017, nos investissements media prendront une nouvelle dimension, grâce à un partenariat avec la Fondation Didier DROGBA.

### NESTLÉ NUTRITION

Comparé à l'année précédente, le marché de la Nutrition Infantile a connu une croissance modérée.

Mais, malgré la concurrence de plus en plus ardue, NESTLÉ Nutrition a fait une croissance basée essentiellement sur le



renforcement de nos acquis auprès de nos consommateurs.

L'année 2017 s'annonce pleine de défis que la Catégorie entend relever par des investissements commerciaux, l'innovation, la rénovation et le soutien à la sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles.



## MARCHÉ EXPORT

Les exportations de NESTLÉ Côte d'Ivoire ont baissé de 24,7% par rapport à 2015, suite à la contrainte de capacité sur le Culinaire et à la dépréciation monétaire au Nigéria et au Ghana, qui ont affecté la demande, dans certains de nos pays importateurs.

## RESSOURCES HUMAINES

L'orientation stratégique pour l'année 2016 fut axée sur le développement du personnel, particulièrement par le renforcement des compétences du Leadership selon le modèle NESTLÉ et la pratique du coaching quotidien.

Nous avons réaffirmé notre conformité aux exigences du groupe et aux dispositions réglementaires locales, lors des NESTLÉ Group Audits (NGA) qui se sont tenus au Siège de NESTLÉ Côte d'Ivoire et à la Fabrique d'Abidjan, en 2016.

Nous avons également engagé l'ensemble du personnel sur des actions visant à améliorer le bien-être, la santé et la sécurité au travail. Cela s'est traduit par un grand nombre d'activités et sensibilisations auprès du personnel, impliquant le dépistage des maladies cardiovasculaires, des hépatites B & C, du cancer du col de l'utérus et de la prostate. La formation sur la conduite défensive a été initiée pour le personnel commercial. Cette formation s'étendra progressivement à l'ensemble du personnel.

Nous avons enregistré un changement notable dans notre système de gestion de la performance. L'interface utilisateur a été totalement révolutionnée, simplifiée pour intégrer la performance globale de l'employé. Cette simplification rejoint le souhait manifesté par les employés du groupe, lors du sondage d'opinion « NESTLÉ & Moi », qui a eu lieu en 2014.

Nos efforts sur les initiatives de renforcement de l'engagement des employés et de leur appartenance à NESTLÉ se perpétuent par le programme d'excellence annuel, qui récompense les enfants des employés ayant obtenu d'excellents résultats scolaires.

L'année 2016 a été également marquée par une nette progression de l'opinion des employés sur les questions d'engagement et de développement, obtenue lors du sondage « NESTLÉ & Moi », en 2016. Ces résultats viennent confirmer ainsi les efforts entrepris par la Direction Générale, en ce qui concerne la gestion des ressources humaines de l'entreprise. Pour rappel, « NESTLÉ & Moi » est le sondage d'opinion des membres du personnel de NESTLÉ à travers le monde, collectant les opinions de l'ensemble des employés. Cette année, 91% des employés ont participé à l'enquête.





## INVESTISSEMENT

L'investissement s'élève à 14 milliards de FCFA. Il est presque resté au même niveau qu'en 2015, entraîné par l'achèvement de projets d'extension de la capacité de production.

## RÉSULTATS

Le bénéfice net de l'exercice 2016, s'établit à 1 081 956 120 FCFA, marquant une nette baisse, par rapport à celui de l'exercice 2015.

Cette baisse sensible du résultat net s'explique par :

- L'accroissement des investissements sur nos marques, dans un environnement très concurrentiel, surtout au second semestre 2016.
- La hausse des dotations aux amortissements résultant des investissements régulièrement réalisés, au cours de ces dernières années (7 milliards en 2014, 14 milliards en 2015 et 14 milliards en 2016).
- La baisse du volume de l'export.

## SITUATION FINANCIÈRE

L'endettement total est constitué d'un prêt intra-groupe de 32 milliards de FCFA, de crédits spots et de découverts, octroyés par les banques locales, pour un montant total de 78 milliards de FCFA.

Les charges financières enregistrent une légère augmentation, d'environ 0,66%, par rapport à fin 2015 (4,47 milliards de FCFA, en 2016 contre 4,44 milliards de FCFA, en 2015).

Les comptes clos au 31 décembre 2016 enregistrent une créance sur l'Etat d'un montant de 12,59 milliards de FCFA, au titre du crédit de TVA de 2008 à 2016.

Les procédures de remboursement de ce crédit ont été initiées auprès de l'Etat.





## ACTION-BOURSE

Au 31 décembre 2016, le cours de l'action NESTLÉ Côte d'Ivoire en bourse se situait à 53 000 FCFA, soit une hausse de 6%, par rapport à son cours de clôture de l'exercice 2015.

Le cours le plus haut s'est établi à 56 975 FCFA, tandis que le cours le plus bas était à 49 025 FCFA.

## DÉCLARATION DES RÉSULTATS

Après constitution de la provision pour impôts sur le résultat, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 1 081 956 120 FCFA, auquel s'ajoute le report à nouveau déficitaire de l'exercice 2015 de 5 875 499 506 FCFA, portant le déficit cumulé à 4 793 543 386 FCFA.

Dans ces conditions, il n'est pas possible que le Conseil d'Administration puisse verser un dividende aux actionnaires en 2017, au titre de l'exercice 2016.

	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	1 081 956 120
Report à nouveau 2015	-5 875 499 506
<b>Déficit total</b>	<b>- 4 793 543 386</b>



## PERSPECTIVES 2017

---

Notre société poursuivra, en 2017, sa stratégie de croissance et de rentabilité, basée sur la satisfaction des besoins de nos clients, de nos consommateurs et la maîtrise de nos charges d'exploitation. Nos prévisions de chiffre d'affaires sont en augmentation par rapport à 2016.

Les principaux défis, auxquels nous aurons à faire face en 2017, sont les suivants :

- Assurer un approvisionnement régulier de notre usine, en café vert de bonne qualité, et à un prix compétitif.
- Accroître la productivité et la capacité de nos lignes de production sur les produits culinaires.
- Améliorer la compétitivité et la rentabilité de nos produits en prenant des initiatives de réduction de coûts dans nos usines et au Siège et en optimisant les dépenses commerciales et marketing, pour atténuer l'effet de la hausse des coûts des matières premières.
- Augmenter les ventes en intensifiant nos activités de promotion, de communication et de ventes directes, à l'endroit des consommateurs.
- Optimiser le déploiement de notre force de vente et des moyens logistiques en vue d'assurer la distribution effective et efficiente de nos produits, dans tous les points de vente du pays, auprès des clients de nos clients.



# Rapport des Commissaires aux comptes

Exercice clos  
le 31 décembre 2016



# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Etats financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Mixte, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société NESTLÉ Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers annuels.

## 1 Audit des états financiers annuels

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société NESTLÉ Côte d'Ivoire, S.A. comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois, ainsi que l'état annexé

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.



# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Etats financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des commissaires aux comptes.

## 2 Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 6 juin 2017

## Les Commissaires aux Comptes

### Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

**Jean-Luc Ruelle**  
Expert Comptable Diplômé  
Associé

### Ernst & Young

**Jean-François Albrecht**  
Expert Comptable Diplômé  
Associé



# ANNEXES :

## PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des normes internationales d'audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les





## ANNEXES :

### PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation empêche la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

- En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;



# ANNEXES :

## PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites, si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Sur les Conventions Réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés et que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

## 1. Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

### 1.1 Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice 2016 et autorisée par votre Conseil d'Administration en sa séance du 30 décembre 2016.

#### Convention de rémunération avec Monsieur Stanislas Guedj

Administrateur concerné : Monsieur Stanislas Guedj

Nature et Objet : Convention de rémunération de Monsieur Stanislas Guedj en qualité de Directeur Général de votre société conclue le 30 décembre 2016.

### 1.2 Conventions non autorisées préalablement à leur application

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention non autorisée par le Conseil d'Administration.

## 2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Sur les Conventions Réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2016

## 2.1 Contrat de rémunération avec Monsieur Mauricio ALARCON

Administrateur concerné : Monsieur Mauricio ALARCON

Nature et Objet : Convention de rémunération de Monsieur Mauricio ALARCON en qualité de Directeur Général de votre société du 28 août 2014 au 30 décembre 2016.

## 2.2 Contrat de fourniture de services avec la société NESTLÉ CWA Ltd

Administrateur concerné : La société NESTLÉ, S.A.

Nature et Objet : Convention de fourniture de services par NESTLÉ Central & West Africa Ltd à NESTLÉ Côte d'Ivoire, S.A.

Modalités et rémunération : Les charges inscrites à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à 4.195 millions FCFA.

## 3. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons, par ailleurs, que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée aux administrateurs de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 6 juin 2017

### Les Commissaires aux Comptes

#### Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

**Jean-Luc Ruelle**  
Expert Comptable Diplômé  
Associé

#### Ernst & Young

**Jean-François Albrecht**  
Expert Comptable Diplômé  
Associé



# Résolutions



# Résolutions proposées

Par le Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Mixte

## A titre ordinaire

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration :

- approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés et desquels résulte un bénéfice de un milliard quatre-vingt et un millions neuf cent cinquante-six mille cent vingt (1 081 956 120) FCFA;
- approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE, accepte, ratifie et prend acte des opérations effectuées.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à un milliard quatre-vingt et un millions neuf cent cinquante-six mille cent vingt (1 081 956 120) FCFA, au compte Report à nouveau.

Après cette affectation, le compte Report à nouveau présentera un solde débiteur de quatre milliards sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent quarante-trois cent quatre-vingt-six (-4 793 543 386) FCFA.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs en fonction, pour leur gestion au titre de l'exercice 2016, ainsi qu'aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Stanislas GUEDJ, en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Mauricio ALARCON, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, au 31 décembre 2016.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'Administrateur de Messieurs Stanislas GUEDJ, Georges N'DIA COFFI, Kais MARZOUKI et de Nestlé SA viennent à expiration ce jour, renouvelle leurs mandats pour une période de quatre (04) ans ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse, de l'exercice clos, le 31 décembre 2020.





# Résolutions proposées

Par le Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Mixte

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constate que le cabinet SIGECO, Commissaire aux comptes suppléant, a été absorbé par le cabinet KPMG.

En conséquence, décide de nommer le Cabinet Uniconseil en remplacement du cabinet SIGECO, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, le 31 décembre 2016.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Commissaires aux comptes titulaires des cabinets ERNST & YOUNG et KPMG, de Commissaires aux comptes suppléants des cabinets UNICONSEIL et AKA HOBA, viennent à expiration ce jour, décide de renouveler leur mandat pour une période de six (06) ans; soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, le 31 décembre 2022.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 9 000 000 de FCFA par an, le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

## A titre Extraordinaire

### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de la division par vingt (20) des actions de la société d'une valeur nominale de 250 FCFA chacune.

En conséquence de cette décision, 1 103 520 actions d'une valeur nominale de 5 000 F CFA chacune sont remplacées par 22 070 400 actions d'une valeur nominale de 250 F CFA chacune.

### Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de la résolution qui précède, de modifier comme suit, l'article 6 des statuts de la société : « Article 6- Capital social et actions »

Le capital social est fixé à la somme de cinq milliards cent dix-sept millions six cent mille (5 517 600 000) FCFA.

Il est divisé en vingt-deux millions soixante-dix mille quatre cent (22 070 400) actions de deux cent cinquante (250) FCFA chacune, toutes de la même catégorie, entièrement libérées et numérotées de 1 à 22 070 400.

### Onzième résolution

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale.



# Création de Valeur Partagée

Nos réalisations  
2016



## NOS RÉALISATIONS 2016

Guidés par nos valeurs ancrées dans le respect, nous collaborons avec nos partenaires pour créer de la valeur partagée, contribuant ainsi à la société tout en assurant le succès à long terme de notre Entreprise : c'est la Création de Valeur Partagée.

Le **Forum** biennal sur la **Création de Valeur Partagée** est un événement d'une journée visant à stimuler la réflexion et le dialogue sur le rôle des entreprises pour relever les

défis socio-économiques majeurs, dans un contexte de ressources naturelles limitées et de changement climatique.

L'édition 2016 a eu lieu le 21 juin à Abidjan, sur le thème « Investir dans le développement durable en Afrique ». Elle a réuni des leaders issus d'entreprises, de la société civile et d'administrations publiques autour de questions spécifiques à l'Afrique.



Lors de ce Forum, le Président de NESTLÉ, Peter Brabeck-Letmathe, a visité la station expérimentale de Zambakro, une extension de notre centre R&D d'Abidjan, avec Wan Ling Martello, Directrice Générale Asie, Océanie et Afrique subsaharienne.





# NOS RÉALISATIONS 2016

Nous avons terminé la phase pilote du projet d'éducation nutritionnelle et physique « **Healthy Kids** »

En 2016, nous avons continué à déployer les **Plans Cacao et NESCAFÉ®** auprès des producteurs et achevé le déploiement de notre Système de Surveillance et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) pour lutter contre le travail des enfants.

Dans le cadre de nos initiatives sur le Genre, en partenariat avec l'UNESCO, nous avons lancé un projet conjoint avec le Ministère de l'Education Nationale, et la fondation MTN,

pour aider à mettre en œuvre un programme intégré **d'alphabétisation fonctionnelle** des femmes commerçantes par les technologies de l'Information et de la Communication.



Depuis 2007, nous travaillons, en Côte d'Ivoire, avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour améliorer **l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (WASH)** dans les communautés rurales.

En 2016, nous avons élaboré un plan pour poursuivre les projets de sensibilisations à la santé et l'hygiène, de fournitures ou rénovations d'installations sanitaires, dans les villages et les écoles.







**Nestlé**

Good Food, Good Life